



*Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 11 juin 2013 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **PARIS** (75) à :

BAILLON Jacqueline
BOGEN Camille Lolita
CANEVET Amélie
DAHMANI épouse ZENKOUFI Fadela
DELPECH Laura
LONARDI Marina
MACH Sophie
PARLOUER Amandine
RODRIGUES Erika
TOUREILLE Marion
TRUONG Caroline [avec les félicitations du jury]
WELTER Floriane [avec les félicitations du jury]

Fait à Paris, le 11 juin 2013,
le président de jury, Daniel BURLET

Pour le président et par autorisation,
Le secrétaire de la CPNEFP,

Michel Le Diréach